Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260519-2026_173-DE

Poher communauté — Pocher kumuniezh

Département du Finistère

ARRETE N°173/2026
portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrice LE DU 1er vice-président Chargé de l'économie, du tourisme et des sports

Le Président de Poher communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-9, autorisant au Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau,

*Vu le procès-verbal de l'élection de **Monsieur Christian TROADEC** en qualité de Président de Poher Communauté,*

*Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **Monsieur Patrice LE DU** au poste de 1er vice-président, en date du 30 mars 2026,*

CONSIDERANT, au vu de cette ordonnance, la possibilité, pour le Président de déléguer une partie de ses attributions au titre de l'article L.5211-9 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la communauté de communes que le Président soit aidé dans l'accomplissement de ses fonctions,

ARRETE

ARTICLE 1 A compter du 30 mars 2026, **Monsieur Patrice LE DU,** 1er vice-président, est chargé au titre de la délégation de fonction qui lui est donnée, des dossiers afférents :

- a l'économie,
- au tourisme (promotion du tourisme et du territoire sur l'aspect touristique, Office du tourisme, stratégie et développement de l'offre touristique)
- au centre de conservation, de valorisation et d'interprétation du patrimoine archéologique de Carhaix Vorgium, et à la politique de valorisation du patrimoine sur le territoire communautaire
- aux sports : gestion des évènements sportifs sur le territoire communautaire, des équipements sportifs communautaires : vélodrome, piscine, halle des sports…

Il représente le Président dans les relations avec les partenaires associatifs et institutionnels de ses domaines de compétence, et notamment au Pays Touristique « Cœur de Bretagne-Kalon breizh »

Il veille à l'accompagnement des porteurs de projets sur le territoire, et participe à l'analyse des demandes de subventions reçues par Poher Communauté pour ces domaines, aux trophées de la création d'entreprise, etc.

Il a délégation pour ce qui concerne les budgets annexes des zones d'activités, du suivi de l'élaboration de ces budgets, de l'ordonnancement des dépenses et des recettes, de la signature des documents relatifs au paiement des dépenses et a l'encaissement des recettes, de la signature des bordereaux de paiements et des bordereaux de recettes, de la signature

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260519-2026_173-DE

des bons de commande en matière d'achat de services, de fournitures ou de travaux, de la signature des certificats de paiement de ces budgets, de la signature des demandes de subventions sollicitées par Poher communauté auprès d'organismes extérieurs (Etat, Région, Départements, Caisse d'Allocations Familiales, autres financeurs publics et privés) afférentes à ces budgets, et, en tant que 1er Vice-Président, aux autres budgets en cas d'absence ou empêchements du conseiller délégué aux finances ou des autres Vices Présidents ayant délégation de signature.

En tant que 1er Vice-Président, il remplace le Président pour toute signature de documents, contrats, courriers etc. en cas d'absence de celui-ci.

ARTICLE 2 Délégation permanente est donnée à **Monsieur Patrice LE DU,** à l'effet de signer au nom du Président, convocations et correspondance courante dans le cadre de sa délégation de fonction.

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Monsieur Patrice LE DU**

ARTICLE 3 **Monsieur Patrice LE DU** assurera en outre les fonctions du Président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci dans le cadre d'une délégation d'ordre général.

ARTICLE 4 Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

A Carhaix-Plouguer
Le 30 mars 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
Notifié le
signature de l'élue